

ADA
Société Anonyme
au capital de 4.442.402,16 euros
Siège social : 22-28 Rue Henri Barbusse, 92110 CLICHY
338 657 141 RCS NANTERRE

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 22 JUIN 2022

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société et du groupe qu'elle forme avec les sociétés ADA COURTAGE, ADA DEVELOPPEMENT (anciennement MOOVIN 2), ADA EXPRESS, ADA SERVICES, EDA, MOOVENDI, MOOVIN, POINT LOC et TRANSPORT ADA, durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE

Préambule : Changements intervenus au cours de l'exercice et ayant un impact sur les comptes

La nouvelle direction de ADA, prenant ses fonctions à l'issue d'un an et demi de crise sanitaire, a effectué une revue des pratiques comptables appliquées par le groupe ADA et a souhaité modifier certaines estimations comptables de façon à mieux traduire dans les comptes la réalité de l'activité réalisée avec le réseau, et a également souhaité faire évoluer certaines pratiques de gestion.

Les changements d'estimations comptables portent sur le fait générateur du chiffre d'affaires constitué de droits d'entrée facturés à une partie du réseau POINT LOC (impact sur le chiffre d'affaires de POINT LOC de -1,2M€ sur l'exercice 2021), et sur les modalités de dépréciation d'une partie des créances clients de ADA (impact sur le résultat d'exploitation de ADA de -3,2M€ sur l'exercice 2021). Certaines pratiques de gestion ont également été modifiées afin de mieux formaliser la traduction dans les comptes des engagements pris à l'égard d'une partie du réseau.

Les impacts liés à ces changements s'élèvent à -6,3M€ avant impôt, soit -4,6M€ après impôt.

GROUPE ROUSSELET, actionnaire majoritaire de ADA, a consenti un abandon de créance de 4,6M€ au profit de ADA afin de compenser totalement l'effet de ces décisions, de telle sorte que le résultat du Groupe ADA pour l'exercice 2021 n'en soit pas impacté.

Le Conseil d'Administration de ADA, lors de sa réunion du 21 décembre 2021, a approuvé ces changements et accepté le bénéfice de l'abandon de créance.

1.1. Evolution en 2021

a) Chiffre d'affaires de location de véhicules de l'enseigne

L'enseigne est constituée des réseaux ADA et Point Loc, c'est-à-dire de l'ensemble des franchisés et licenciés de marque, ainsi que des agences détenues en propre par le Groupe ADA.

Le chiffre d'affaires des enseignes du Groupe ADA atteint 118,8M€ en 2021, soit une croissance de 18,4% par rapport à 2020 mais aussi de 5,6% par rapport à 2019. Cette performance des enseignes Ada et Point Loc illustre la vitalité de ses réseaux qui ont fait preuve de résilience face à la crise sanitaire et ont su investir dans la reprise de l'activité afin de gagner en parts de marché.

Le réseau s'élève à 1 200 points de vente dans toute la France et place de ce point de vue le réseau Ada en leader sur son marché.

b) - Chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires retrouve son niveau d'avant-crise sanitaire, à +1% par rapport à 2019 et +13,6% par rapport à 2020.

c) - Résultats consolidés

Les méthodes et principes de consolidation sont détaillés dans l'annexe des comptes consolidés.

<i>en milliers d'euros</i>	2021	2020
Chiffre d'affaires	99 720	87 806
Autres produits d'exploitation	13 535	13 567
Achats et variations de stocks	-3 745	-2 046
Charges externes	-79 375	-69 813
Impôts et taxes	-1 395	-1 224
Charges de personnel	-7 242	-6 394
Dotation aux amortissements et aux provisions	-12 441	-8 328
Autres charges d'exploitation	-12 614	-12 195
Résultat d'exploitation	-3 557	1 373
Produits financiers	281	327
Charges financières	-279	-148
Résultat financier	2	179
Produits exceptionnels	5 627	2 244
Charges exceptionnelles	-1 519	-1 667
Résultat exceptionnel	4 108	577
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-66	-66
Impôt sur les bénéfices exigible	905	-555
Résultat de l'exercice	1 392	1 508
Dont Part des minoritaires		0
Part du groupe	1 392	1 508

Le résultat d'exploitation au 31 décembre 2021 s'établit à – 3 557 K€ contre 1 373 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier se solde par un résultat de 2 K€. Le résultat financier correspond principalement aux produits financiers sur des ventes à crédit et sur les intérêts de protocoles.

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2021, qui affiche un bénéfice de 4 107 K€, tient compte de l'abandon de créances par la société GROUPE ROUSSELET décidé lors du conseil d'administration du 21 décembre 2021 à la suite des décisions prises lors de ce même conseil en vue de l'arrêté des comptes 2021.

Le résultat net consolidé part du groupe est au 31 décembre 2021 de 1 392 K€ contre 1 508 K€ pour l'exercice précédent.

d) - Bilan consolidé

Actif	2021	2020
<i>en milliers d'€uros</i>	<u>NET</u>	<u>NET</u>
Écarts d'acquisition nets	495	561
Immobilisations incorporelles nettes	15 849	16 823
Immobilisations corporelles nettes	10 189	2 219
Actifs financiers non courants	708	536
Total actif immobilisé	27 241	20 139
Stocks et en-cours nets	214	286
Avances et acomptes	4 947	5041
Créances clients nettes	51 820	46 647
Autres créances d'exploitation	7 376	8 233
Autres débiteurs	12 749	17 363
Comptes de régularisation	1 745	1 301
Disponibilités	1 447	3 812
Total actifs courants	80 298	82 683
ACTIF TOTAL	107 539	102 822

Passif	2021	2020
<i>en milliers d'€uros</i>	<u>NET</u>	<u>NET</u>
Capital et Réserves	30 654	29 262
Résultat de l'exercice	1 392	1 508
Capitaux propres part du Groupe	32 046	30 770
Intérêts minoritaires		0
Capitaux propres totaux	32 046	30 770
Provisions pour risques et charges	2 170	94
Emprunts et dettes financières	27 454	25 669
Dettes fournisseurs	20 635	16 262
Autres dettes	20 753	24 345
Comptes de régularisation	4 481	5 682
Total passifs courants	73 323	71 958
PASSIF TOTAL	107 539	102 822

Le coût de l'endettement s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	2021	2020
Lignes de crédit et découverts bancaires	-279	-148
Total des charges financières	-279	-148
Divers	281	327
Total des produits financiers	281	327
Coût de l'endettement net	2	179

Le montant du compte courant du Groupe Rousselet au 31 décembre 2021 est créditeur à hauteur de 6,4 M€.

Le compte courant de notre société avec l'actionnaire Groupe Rousselet est assorti d'un avenant prévoyant le remboursement immédiat et sans condition, en cas de retrait de l'actionnaire principal.

2. ACTIVITE DE LA SOCIETE MERE

ADA est la société holding du groupe. Son chiffre d'affaires s'établit en 2021 à 50,4 M€ contre 42,3 M€ en 2020. Il est constitué de droits d'entrée, de royalties, de facturation de frais centraux à ses filiales, de comptes centralisés, de ventes digitales et les produits de redevances de location-gérance de fonds de commerce.

En tant que franchiseur, ADA développe et anime le réseau, en définit la politique commerciale et organise la mise à disposition du réseau avec les moyens nécessaires.

En tant que holding, elle organise l'administration pour l'ensemble de ses filiales et leur apporte l'expertise dans toutes les fonctions support dont elles ont besoin.

Le résultat net de l'exercice est une perte de 1 897 K€, en régression par rapport à l'exercice précédent, où il s'établissait à un bénéfice de 2 623 K€.

Evénements importants survenus au cours de l'exercice clos

Comme indiqué en préambule, le Conseil d'administration a adopté, lors de sa séance du 21 décembre 2021, un changement de certaines estimations comptables et accepté l'abandon de créances consenti par la société GROUPE ROUSSELET.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Le début de l'année 2022 est marqué par le conflit entre la Russie et l'Ukraine qui pourrait avoir des conséquences sur l'approvisionnement européen en matières premières et par extension sur la production de véhicules donc sur la taille de la flotte roulante disponible en agence.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles figurant en annexe de l'article A 441-2 du Code de commerce, des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

➤ **Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu**

Article D. 441-6, I, 1° du Code de commerce :	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées		506				506
Montant total des factures concernées TTC		534 122	204 877	97 089	34 670	870 758
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC		0.91%	0.35%	0.17%	0.06%	1.49%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	0 factures					
Montant total des factures exclues TTC	0 euros					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-10 ou article L 441-9 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : <i>Respect du délai inscrit sur chaque facture fournisseur</i>					

➤ **Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :**

Article D. 441-6, I, 2° du Code de commerce :	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées		 				11 224
Montant total des factures concernées TTC		1 998 059	734 057	2 153 760	5 832 350	10 718 227
Pourcentage du montant total des ventes de l'exercice TTC		3.40%	1.25%	3.67%	9.94%	18.26%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	0 factures					
Montant total des factures exclues TTC	0 euros					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-10 ou article L 441-9 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours fin de mois					

3. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Pour 2022, les objectifs stratégiques sont les suivants :

- Consolidation des réseaux Ada et Point Loc, via le renforcement de l'accompagnement des entrepreneurs existants et la simplification des conditions d'adhésion pour les nouveaux candidats à la franchise ou la licence de marque
- Fermeture de la majorité des succursales gérées en propre par le Groupe, afin de concentrer ses efforts sur son activité de franchiseur
- Maintien du volume de flotte roulante, malgré le contexte difficile alliant la crise des semi-conducteurs et des matières premières en Europe
- Poursuite de la transformation digitale du Groupe.

L'atteinte et l'évolution de ces objectifs au cours de l'année seront nécessairement marquées par l'évolution du contexte sanitaire lié à la pandémie mais aussi du contexte économique lié au conflit Russie/Ukraine.

4. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société, compte tenu de son activité, n'a engagé aucune dépense de recherche et de développement.

5. ACTIVITE DES FILIALES

5.1. EDA : société anonyme au capital de 147.000€, détenue à hauteur de 99,94%, ayant pour mission la gestion de la flotte de véhicules.

Le chiffre d'affaires de la société est ainsi constitué des mises à disposition du parc de véhicules aux franchisés et de produits complémentaires de prestations annexes (commissions, frais de courtage...).

Le chiffre d'affaires 2021 s'établit à 42,2 M€ contre 36,3 M€ au titre de l'exercice précédent. Le résultat net est un profit de 6,1 M€ contre 2,6 M€ l'exercice précédent.

Evénements importants survenus au cours de l'exercice clos

Néant.

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Le début de l'année 2022 est marqué par le conflit Russie/Ukraine, dont les impacts économiques génèrent des risques sur l'approvisionnement européen en matières premières et par extension sur la production de véhicules.

5.2. AUTRES FILIALES

En K€	CHIFFRES D'AFFAIRES		RESULTAT	
	2021	2020	2021	2020
ADA COURTAGE	3 721	3 278	1 587	1 243
ADA SERVICES	1 761	5 546	(1 614)	2 552
ADA DEVELOPPEMENT	0	0	0	0
ADA EXPRESS	1 212	331	(237)	(387)
MOOVENDI	2 597	3 952	(143)	533
MOOVIN	0	0	0	0
POINT LOC	3 918	5 560	482	(1 087)
TRANSPORT ADA	0	0	0	0

6. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS

Prises de participation ou de contrôles au cours de l'exercice 2021

Néant

Sociétés contrôlées directement ou indirectement au 31 décembre 2021

Contrôle de plus de 2/3 du capital

ADA COURTAGE	100,00%
ADA DEVELOPPEMENT	100,00%
ADA EXPRESS	100,00%
ADA SERVICES	100,00%
EDA	99,94%
MOOVIN	100,00%
POINT LOC	100,00%
MOOVENDI	100,00%
TRANSPORT ADA	100,00%

6 BIS. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES SUCCURSALES

Liste des succursales de la Société au 31 décembre 2021 :

ANTIBES	31 Avenue Robert Soleau
ASNIERES SUR SEINE	18 Avenue d'Argenteuil
AULNAY SOUS BOIS	135/137 Rue de Mitry
BORDEAUX Face Gare	37 rue Charles Domercq
BORDEAUX Pont de Pierre	44 bis quai Deschamps
CANNES Bld de lorraine	44 bld. de Lorraine
CHAMPIGNY SUR MARNE	5 Avenue du Général de Gaulle
CHATILLON - CLAMART	150/156 av. de Verdun
CLAYE SOUILLY	15 Rue Victor Baltard
DEUIL LA BARRE	3 Bis Rue Charles de Gaulle
ETAMPES	1 av. de la Libération
GRASSE	140 av. Sidi Brahim
LENS	42 Route d'Arras
LUNEL	352 av. de Vidourle
MAISONS ALFORT	48 Avenue du Gal Leclerc
MONTREUIL	92 boulevard de Chanzy
MONTROUGE Aristide Briand	71 av. Aristide Briand
MOUGINS	456 chemin de Carimai
MULHOUSE	32 Rue Paul Cezanne
NICE	3 Avenue Gustave V
PARIS 12 Diderot	56 bld. Diderot
PARIS 18 - Championnet	231 Rue Championnet
PARIS 20 – BELLEVILLE	184 Rue de Belleville
POISSY	114 Boulevard Robespierre
PONTAULT COMBAULT	17 av. Lucien Brunet
PUGET SUR ARGENS	88 Boulevard de Bazeilles
SAINT MAUR	117 av. Foch
SAINT QUENTIN	112 Boulevard Gambetta
SAINT RAPHAEL TGV	123 Rue Antoine Barrière
SALON DE PROVENCE	88 avenue Michelet
THIAIS	130 Avenue de Versailles
TOULOUSE Av. des Etats Unis	88 av. des Etats Unis
TROYES	32B rue de la Fontaine
VILLEMOMBLE	12 Avenue du Général Galliéni

Sociétés au contrôle partagé au 31 décembre 2021

Néant.

Autres informations

Néant.

7. PRETS INTERENTREPRISES

Le montant des prêts à moins de deux ans consentis par la société, à titre accessoire à son activité principale, à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant s'établit comme suit :

Néant.

8. ACTIONNARIAT

8.1 STRUCTURE DU CAPITAL

Le capital social est fixé à 4.442.402,16 euros. Il est divisé en 2.922.633 actions d'une seule catégorie de 1,52 euros de valeur nominale, libérées intégralement.

8.2 RESTRICTIONS STATUTAIRES A L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE ET AUX TRANSFERTS D' ACTIONS

Sous réserve des dispositions statutaires ci-après rappelées il n'existe pas de restriction statutaire particulière à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions.

TRANSFERT DES TITRES (article 11)

« 1. Les actions ne sont négociables qu'après l'immatriculation de la Société au Registre du « Commerce et des Sociétés. En cas d'augmentation du capital, les actions sont négociables à compter « de celle-ci.

« Les actions demeurent négociables après la dissolution de la société et jusqu'à la clôture de la « liquidation.

« 2. La propriété des actions résulte de leur inscription en compte individuel au nom du ou des « titulaires.

« 3. La transmission des actions se fait par virement de compte à compte selon les procédures prévues « par la loi et les règlements.

« 4. Les actions sont librement cessibles, sauf dispositions législatives ou réglementaires.

« 5. Toute personne physique ou morale venant à détenir une fraction du capital ou des droits de vote « égale à 2 % et de toute fraction additionnelle de 2% sans limitation, doit porter à la connaissance de « la société le nombre total d'actions qu'elle détient. L'information doit être effectuée dans un délai « de cinq jours de bourse à compter du jour où la fraction est atteinte.

DROITS DE VOTE (article 33)

« Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et « chaque action donne droit à une voix au moins.

« Sous réserve des règles particulières aux assemblées à forme constitutive, chaque membre de « l'assemblée a autant de voix que lui en confèrent les actions qu'il possède sans limitation.

« Sauf convention contraire notifiée à la société, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les
« assemblées générales ordinaires et au nu-proprétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

« Il appartient au propriétaire des titres remis en gage.

« Il est exercé par l'un des copropriétaires indivis ou par un mandataire commun.

« Tout actionnaire peut également voter par correspondance selon les modalités fixées par la loi et les
« règlements.

« Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital
« social qu'elles représentent, est attribué :

« 1/ A toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription
« nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

« 2/ Aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation du
« capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes
« pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

« Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en
« propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout
« transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation
« entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

« La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au
« sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celles-ci l'ont institué.

8.3 LES PARTICIPATIONS DIRECTES OU INDIRECTES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE DONT ELLE A CONNAISSANCE EN VERTU DES ARTICLES L 233-7 et L 233-12

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant, au 31/12/2021, plus du vingtième (5%), du dixième (10%), des trois vingtièmes (15%), du cinquième (20%), du quart (25%), des trois dixièmes (30%), du tiers (33,33%), de la moitié (50%), des deux tiers (66,66%), des dix-huit vingtièmes (90%) ou des dix-neuf vingtièmes (95%) du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales :

- La société GROUPE ROUSSELET possède plus des 2/3 du capital social et plus des 2/3 des droits de vote ;
- La société ANATOLE FRANCE possède plus du vingtième du capital social et des droits de vote.

Conformément à l'article 11, al.5 des statuts, et compte tenu des informations reçues, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant, au 31/12/2021, une fraction égale ou supérieure à 2%, 7%, 12%, 17%, 22%, 27%, 35,33%, 52%, 68,66%, 92% ou de 97% du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales.

- La société GROUPE ROUSSELET possède plus de 68,66% du capital social et des droits de vote ;
- La société ANATOLE FRANCE possède plus de 2% du capital social et des droits de vote ;
- La société NEP SERVICES possède plus de 2% des droits de vote.

8.4. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2021.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce s'élève au 31 décembre 2021 à moins de 0,1 %.

8.5. ACHATS D' ACTIONS DE LA SOCIETE PAR ELLE-MEME

En outre, nous vous informons, en application de l'article L.225-211 du Code de Commerce, du nombre d'actions achetées et vendues, au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2021, par application des art. L.225-208, L.22-10-62, L.225-209-2, L.228-12 et L.228-12-1, des cours moyens des achats et des ventes, du montant des frais de négociation, du nombre des actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice et de leur valeur évaluée au cours d'achat, ainsi que de leur valeur nominale pour chacune des finalités, le nombre des actions utilisées, les éventuelles réallocations dont elles ont fait l'objet et la fraction du capital qu'elles représentent : Néant.

8.6 ELEMENTS DE CALCUL ET RESULTATS DE L'AJUSTEMENT DES BASES DE CONVERSION ET DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION OU D'EXERCICE DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL (ARTICLE L228-99 C.COM.)

Lors de l'augmentation de capital de la société ADA réalisée en 2009, les droits des titulaires de stocks options ont été maintenus d'une part en ajustant le prix d'exercice des stocks et d'autre part en ajustant le nombre d'actions sous options. Les formules suivantes ont été retenues :

Ajustement du prix d'exercice

$$NPE = PE - [(PE \times \text{valeur du DPS}) / Va]$$

Avec PE = prix d'exercice initial

NPE = nouveau prix d'exercice

Valeur du DPS = moyenne des cours d'ouverture du DPS pendant la période de souscription,
soit : 0,105 €

Va = moyenne des cours d'ouverture de l'action pendant la période de souscription, ex droit de souscription, soit : 9,93 €

Ajustement du nombre d'actions sous options

$$N2 = N1 \times PE / NPE$$

Avec N1 = nombre d'actions sous options initial

N2 = nouveau nombre d'actions sous options

9. COMPTES SOCIAUX – RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes

en Euros	2021	2020
Chiffres d'affaires	50 369 848	42 318 472
Résultat d'exploitation	(7 269 225)	(5 066 774)
. Produits d'exploitation	54 155 715	44 823 711
. Charges d'exploitation	61 424 940	49 890 486
Résultat financier	(1 300 999)	6 339 369
. Produits financiers	3 514 060	6 411 355
. Charges financières	4 815 060	71 965
Résultat exceptionnel	4 259 460	467 385
. Produits exceptionnels	5 546 314	1 940 464
. Charges exceptionnelles	1 286 853	1 473 078
Impôt société	2 414 105	(883 324)
Résultat de l'exercice	(1 896 659)	2 623 304

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 1 896 659 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter la perte de l'exercice s'élevant à 1 896 659,29 euros au compte report à nouveau, qui bénéficiaire de 20.436.228,78 euros sera porté à 18 539 569,49 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 35 559 865 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

Exercices	Dividendes distribués (en €)	Dividende par action* (en €)
31-12-2018	2.922.633,00	1,00
31-12-2019	-	-
31-12-2020	-	-

Il est rappelé, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, que ce montant est en totalité éligible à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices.

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

10. CAUTIONS – AVALS ET AUTRES GARANTIES (art. L225-35 C.Com)

Garantie au profit de BPCE LEASE – Engagement de rachat par ADA de véhicules

La société ADA peut être amenée à se porter garante de sa filiale EDA dans le cadre du financement de sa flotte de véhicules.

A compter de 2021, elle se porte garante de EDA, au profit de la société BPCE LEASE, dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement auprès du constructeur NISSAN.

La garantie de ADA au profit de BPCE LEASE prend la forme d'un engagement par ADA de rachat auprès de cette société des véhicules NISSAN.

Cette garantie est limitée à la somme de 3.500.000 euros hors taxes pour l'exercice 2021 et peut être mise en œuvre par BPCE LEASE jusqu'au 30 juin 2025. Elle a été autorisée par le conseil d'administration du 27 Juillet 2021.

11- ACHATS D' ACTIONS PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

En application de l'article L22-10-62 du Code de commerce, nous vous soumettons un nouveau programme d'achat par la société ADA de ses propres actions, en fixant par ordre de priorité les utilisations suivantes :

- céder ou d'attribuer des actions, en une ou plusieurs fois, à des mandataires sociaux de la Société définis par la loi et/ou tout ou partie des salariés de la Société et des sociétés dont elle détient au moins 10% du capital social ou des droits de vote dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment en cas d'exercice d'option d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions existantes ou par cession et/ou abondement dans le cadre d'une opération réservée aux salariés,
- favoriser la liquidité des titres de la société dans les conditions définies par le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers,
- faciliter une opération de fusion, de scission ou d'apport,
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou par l'AMF,
- annuler tout ou partie des titres ainsi rachetés, sous réserve de l'autorisation de réduire le capital social donnée par l'Assemblée générale.

La société ne pourra acheter ses propres actions qu'à un prix unitaire au plus égal (hors frais d'acquisition) à 11,50 euros. Le montant total des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions ne pourra dépasser 3.361.027 euros.

En cas d'opération sur le capital notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, division ou regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés en conséquence.

La Société ne pourra acheter sur une journée de négociation plus de 25% du volume quotidien moyen des actions échangées sur la plateforme de négociation où l'achat est effectué.

Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises dans le cadre de la présente autorisation ne devra pas représenter plus de 10 % du nombre total des actions composant le capital de la société à la date de la décision du Conseil. A titre indicatif, au 31 décembre 2021, le capital est divisé, en 2.922.633 actions.

Lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité du titre dans les conditions définies par le Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite de 10%, correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Lorsque les actions sont rachetées pour faciliter une opération, de fusion, de scission ou d'apport, le nombre d'actions acquises par la société ne peut dépasser 5% de son capital.

L'autorisation proposée ne pourra être utilisée en période d'offre publique.

Les actions rachetées et conservées par la Société seront privées de droit de vote et ne donneront pas droit au paiement du dividende

L'acquisition, la cession, ou le transfert des actions pourra être effectué par tous moyens, conformément aux dispositions légales en vigueur sur Euronext Growth. Ces actions peuvent être annulées dans la limite de 10% du capital de la société par périodes de vingt-quatre mois.

Cette autorisation, si elle est autorisée par l'assemblée, sera valable pour une durée de 18 mois à compter de l'approbation du programme par l'Assemblée générale mixte du 22 juin 2022, soit jusqu'au 21 décembre 2023 inclus.

Elle privera d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet et non utilisée.

12 - POLITIQUE SOCIALE

Effectifs (y compris alternants)

	ADA	EDA	POINT LOC	ADA COURTAGE	MOOVENDI	TOTAL
Au 31.12.2021	56	16	5	2	3	82
Embauches	32	8	14	0	0	54
Sorties	28	6	34	0	1	69
Dont Mutations Groupe	1	1	8	0	1	11
<i>Effectif Moyen 2021</i>	<i>50.6</i>	<i>14.8</i>	<i>13.3</i>	<i>2</i>	<i>3.7</i>	<i>84.4</i>
Au 31.12.2020	52	14	25	2	4	97
<i>Effectif Moyen 2020</i>	<i>51.02</i>	<i>13.57</i>	<i>21.52</i>	<i>2.06</i>	<i>1</i>	<i>89.17</i>

- **Effectif moyen**

L'effectif moyen 2021 est en baisse par rapport à l'année précédente, **84.4 salariés** en 2021 (contre 89,7 salariés en 2020) cela fait suite à la fermeture de 11 agences succursales sur 12, Une seule reste en activité et ouverte à Paris au 31/12/2021.

- **Entrées 2021**
CDD : 9 CDD dont 6 contrats d'apprentissage
CDI : 45
Une partie de ces entrées est liée à la réorganisation de certains services au cours de l'année (comptabilité, services commerciaux) ainsi qu'une augmentation du nombre de salariés repris en succursale puis « transférés ou fermées ».
- **Sorties 2021**
Fin de CDD : 10 dont 6 contrats d'apprentissage
CDI : 59

Temps de travail

Personnel affecté en agence

Durée hebdomadaire moyenne de travail : 35 heures

Personnel de siège

Durée hebdomadaire de travail effectif de 37 heures, donnant droit à 12 jours ouvrés de repos par an.

Personnel handicapé

Pas de salarié reconnu handicapé au sein du Groupe

Absentéisme

L'absentéisme constaté sur l'année 2021 a été plus marqué cette année par des arrêts de 3 à 10 jours pour cause de Covid19, 6 arrêts de travail maladie supérieurs à 3 semaines, 1 mi-temps thérapeutique supérieur à 6 mois, 2 congés maternité.

Travail Intérimaire

Il est précisé que l'entreprise n'a pas fait appel à du personnel intérimaire sur l'année 2021 (alors qu'elle avait eu des dépenses de personnel intérimaire en 2020 pour un montant de 35 481 euros représentant 1.3 ETP)

Rémunérations

Le montant des traitements et salaires s'élève à 4 748 544 € en 2021 contre 4 126 376 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation de +15% qui s'explique par une période d'activité partielle de l'ensemble des équipes en 2020.

Le montant des charges sociales s'élève à 2 404 127 € contre 1 938 851 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation proportionnelle à la baisse de la masse salariale brute.

Les augmentations de salaire sont individualisées et correspondent principalement à l'augmentation du coût de la vie ou à des changements de fonctions.

En 2021, il y a eu le versement de la Réserve Spéciale de Participation calculée sur l'exercice 2020 pour 110 750 € bruts.

Accords collectifs

L'entreprise est soumise aux accords collectifs suivants :

- Convention Collective Nationale des Bureaux d'Etudes Techniques, Cabinets d'Ingénieurs Conseils et des Sociétés de Conseil (Syntec) pour ADA, ADA COURTAGE et MOOVENDI.
- Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile pour les autres sociétés : EDA et POINT LOC.

Relations sociales

Il existe un Comité Social et Economique représentant l'ensemble des sociétés Groupe ADA.
Le budget alloué en 2021 a été de 26 313 €.

Formation

Durant l'année 2021, il a été dispensé 189 heures de formation à 9 salariés. Le budget consacré à ce poste a représenté 11 635 €.

Parité

La parité entre les hommes et les femmes reste à l'identique en 2021 par rapport à 2020 :

- 52% d'hommes en 2021 (52% en 2020),
- 48% de femmes en 2021 (48% en 2020)

13 - FACTEURS DE RISQUES**Risques liés à l'activité de la Société****Risque lié aux relations constructeurs et réseaux de distribution de véhicules**

Le Groupe ADA s'approvisionne auprès de tous les constructeurs ayant une politique de vente directe aux loueurs en France.

Les volumes achetés représentent près de 5 000 véhicules par an, dont une large majorité avec un contrat de vente avec clause de rachat (« buy-back »). Cette clause consiste en un engagement de reprise du véhicule par le constructeur, ce qui limite pour ADA le risque de fluctuation du marché du véhicule d'occasion.

Ce volume se répartit entre tous les constructeurs et il n'y a pas de dépendance directe forte avec l'un d'entre eux.

Un refus de vente des constructeurs avec clause de buy-back impacterait négativement l'activité de ADA sur les points suivants :

- perte de flexibilité sur la taille de la flotte en cas de chute de l'activité économique ;
- risque inhérent aux fluctuations du marché des véhicules d'occasion.

Risque lié à l'environnement concurrentiel

Le Groupe ADA, loueur majeur de proximité, est le premier loueur de véhicules utilitaires grâce à un maillage de proximité de 1 200 points de vente, dont 98% s'adressent à des besoins de déplacements qui ne sont pas précédés de trajet en train ou en avion.

90% des locataires du réseau ADA ont une adresse fixe (domicile ou professionnelle) à moins de quinze minutes d'un point de vente.

Plus de 70% des locataires sont des particuliers.

Les trois loueurs internationaux (Avis, Hertz et Europcar) qui se partagent habituellement 60% du marché global de la location courte durée en France sont nettement plus présents en gares et aéroports. Leur politique commerciale est avant tout tournée vers le marché *corporate*.

Le marché de la location de véhicules reste fortement concurrentiel.

Les franchisés sont exposés à des risques liés aux réductions de prix qui pourraient être pratiquées par les concurrents. Ces réductions de prix pourraient avoir un effet négatif sur les revenus de ADA dans la mesure où ces franchisés se trouveraient dans l'obligation de réduire leurs prix et en conséquence le montant de la redevance perçue par ADA.

Cependant, les franchisés sont à même de réagir et de s'adapter très rapidement aux variations des prix grâce à la flexibilité apportée par leurs petites structures.

Risque clients

Le Groupe ADA estime ne pas être confronté à un problème de dépendance vis-à-vis d'un ou plusieurs de ses clients.

Quant aux franchisés, le plus important d'entre eux représente moins de 5% du chiffre d'affaires de l'enseigne.

Le Groupe ADA sous-loue une grande partie de la flotte de véhicules à son réseau de franchisés et son résultat d'exploitation pourrait être impacté négativement par une série de défaillances et de dépôts de bilan.

Risque lié à la fluctuation des prix du pétrole

Le Groupe ADA n'a pas observé, lors des dernières fluctuations des prix du pétrole, d'impact sur son activité.

Cependant, une forte volatilité des prix du pétrole est susceptible d'avoir un impact négatif sur l'activité de location de véhicules courte durée en décourageant les consommateurs de louer.

Etant donné la situation actuelle, la société pourrait considérer qu'il s'agit d'un risque puisque la fluctuation du baril de pétrole est très forte depuis le conflit en Ukraine.

Risques financiers

Il n'existe pas de variation significative entre la juste valeur des actifs et passifs financiers et leur valeur au coût amorti dans les états financiers.

Risque de taux d'intérêt

Les dettes financières du groupe ADA au 31 décembre 2021 sont intégralement constituées d'emprunts à taux fixe.

Risque de change

L'essentiel des points de vente est situé en zone euro.

La part de chiffre d'affaires réalisée hors zone euro est donc très faible et le risque de change négligeable. La société n'a pas mis en œuvre une couverture des risques de change.

Risque sur actions

Au 31 décembre 2021, la société ADA ne détient pas d'actions en propre.

Il n'existe pas au 31.12.2021 d'investissement en actions (placements ou participations). Ces risques sont très faibles dans la mesure où les placements occasionnels portent généralement sur des actifs monétaires à très court terme.

Risque de crédit

	31/12/2021	31/12/2020
Créances clients	51 820	46 647
Autres	20 124	25 596
Exposition maximum au risque de crédit	71 944	72 243

Il existe un comité interne d'analyse et de surveillance des risques (notamment les risques d'impayés des franchisés). Des mesures particulières de prévention des risques envers les franchisés ont été prises à compter de l'exercice 2005 afin d'en minorer le coût (assurances spécifiques, garanties personnelles). A noter que le plus important franchisé ne représente que 3,42 % du chiffre d'affaires de l'enseigne.

Tableau de passage des dépréciations

	Provisions au 01/01/2021	Mouvements de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Provisions au 31/12/2021
Créances clients	12 041		5 183	437	16 787
Débiteurs divers	0				
Total provisions	12 041		5 183	437	16 787

Risque de liquidité

L'essentiel des dettes financières et courantes est à moins de 6 mois. L'échéancier ci-dessous indique la maturité des dettes sur des intervalles de 6 mois car la majorité des engagements (constructeurs, tirages de lignes SPOT) le sont sur cette durée.

	Echéance non définie	Moins de 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	Plus de 1 an	2021	2020
Dettes constructeurs		344			344	620
Dettes fournisseurs	20 635				20 635	16 262
C/C Groupe Rousselet	6 445				6 445	11 045
Dettes diverses		320			320	1 660
Dettes financières Ets Crédit		10 463	7 501	4 462	22 426	17 936
Découvert		1 071			1 071	7 514
Total des échéances	27 080	12 198	7 501	4 462	51 241	55 037

Le tableau récapitule les échéances des dettes financières et courantes, hors charges sociales et fiscales, détaillées en note 5.10 et 5.11 de l'annexe aux comptes consolidés.

La société gère son financement et ses besoins de sortie de ressources par le biais des lignes de crédit négociées et auprès du Groupe Rousselet à travers le compte courant. Les lignes de crédit sont tirées pour une durée de six mois, renouvelables au-delà de 1 an.

Il n'existe aucun covenant lié aux emprunts et dettes financières.

L'échéancier n'intègre pas les engagements fermes de locations mais l'information est donnée en note 5.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Risques juridiques

Risques liés à la résiliation des contrats de franchise

Le groupe ADA est engagé dans des procédures judiciaires survenant dans le cadre des activités courantes, et à notre connaissance il n'existe pas à ce jour de faits exceptionnels ou litiges particuliers qui ne seraient pas couverts par des provisions adéquates, et/ou qui pourraient revêtir une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine de la Société et de ses filiales.

Il est précisé qu'en cas de résiliation du contrat de franchise par le franchiseur pour manquement contractuel du franchisé, il n'est dû aucune indemnité par le franchiseur au franchisé, sauf si ce dernier obtient la condamnation judiciaire du franchiseur pour résiliation abusive. De façon générale, il n'est prévu aucun cas de résiliation anticipée, sauf accord amiable et exprès des parties.

Assurances – risques automobiles

Politique générale d'assurance du groupe

L'objectif de la politique d'assurance est de protéger le bilan et le compte de résultat du Groupe de la survenance de risques significatifs identifiés qui pourraient l'affecter. Ce transfert de risques s'intègre parfaitement dans le processus de gestion des risques du Groupe. En conséquence, la solvabilité financière des assureurs retenus est un critère important dans le choix du Groupe. Les principaux risques couverts sont identifiés ci-après :

Responsabilité civile générale et professionnelle

Le Groupe a souscrit un contrat englobant la plupart de ses filiales, les autres étant couvertes par des contrats distincts pour des raisons propres. Ce contrat couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de ces entités. Il couvre notamment la Responsabilité Civile Exploitation y compris les atteintes à l'environnement, la responsabilité civile après achèvement des travaux et prestations de livraison des produits. La capacité du marché de l'assurance étant limitée pour certains types d'évènement, ce contrat est assorti de limites globales et de franchises qui concernent notamment les risques liés à l'environnement.

Ce contrat n'a jamais fait l'objet d'une sinistralité significative.

Dommmages aux biens

Le Groupe a souscrit un contrat pour couvrir l'ensemble de ses biens (immobilisations et stocks) ainsi que ceux de ses filiales. La limite de la garantie couvre le sinistre maximum raisonnablement envisageable compte tenu des mesures de prévention et de protection mises en place. La capacité du marché de l'assurance étant limitée pour certains types d'évènement, ce programme est assorti de limites globales et de franchises qui concernent notamment les risques liés aux catastrophes naturelles.

Ce contrat n'a jamais fait l'objet d'une sinistralité significative.

Couverture de la flotte de véhicules

Le Groupe a mis en place une couverture de tous ses véhicules conforme aux exigences légales en vigueur.

Le Groupe a procédé à une revue de ses risques et il considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés dans la présente section.

Vous allez également être informés par votre Conseil d'Administration, dans son rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, des opérations d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et, dans son rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, des opérations d'attribution d'actions gratuites.

Le Conseil d'administration

MONTANTS DES HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

En application de l'article 221-1-2 du règlement général de l'Autorité des marchés Financiers, nous vous informons que les honoraires des commissaires aux comptes payés au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 131 K€, contre 139 K€ en 2020.

En K€	Ernst & Young			BDO		
	Montant		Var	Montant		Var
	2020	2021	%	2020	2021	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés						
Emetteur	99	107	+ 0.8 %	40	40	0%
Filiale						
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes						
Emetteur	0	0	0%	0	0	0%
Filiale						
TOTAL	99	107		40	40	

<i>Date d'arrêté</i>	<i>31/12/2021</i>	<i>31/12/2020</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>31/12/2018</i>	<i>31/12/2017</i>
<i>Durée de l'exercice (mois)</i>	<i>12</i>	<i>12</i>	<i>12</i>	<i>12</i>	<i>12</i>
<i>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</i>					
Capital social	4 442 402	4 442 402	4 442 402	4 442 402	4 442 402
Nombre d'actions					
- ordinaires	2 922 633	2 922 633	2 922 633	2 922 633	2 922 633
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
<i>OPERATIONS ET RESULTATS</i>					
Chiffre d'affaires hors taxes	50 369 848	42 318 472	41 409 867	41 282 564	35 477 967
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	7 903 889	5 701 895	(977 287)	6 221 398	2 105 732
Impôts sur les bénéfices	2 414 105	(883 324)	(1 960 883)	188 729	(1 768 401)
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions	12 214 653	3 961 914	1 668 065	366 528	2 537 437
Résultat net	(1 896 659)	2 623 304	(684 469)	5 666 141	1 336 696
Résultat distribué					
<i>RESULTAT PAR ACTION</i>					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	3,53	2,25	(0,33)	2,06	0,7
Résultat après impôt, participation, dot. amortissements et provisions	(0,65)	0,9	(0,23)	1,9	0,5
Dividende attribué					
<i>PERSONNEL</i>					
Effectif moyen des salariés	49	51	58	55	47
Masse salariale	2 929 751	2 733 130	3 411 697	3 403 615	2 892 294
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	1 325 222	1 080 824	1 469 297	1 544 015	1 216 825